



## Délibération n°2025-V-07

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

**OBJET : Construction d'un Centre Technique Municipal – Demande de subvention au titre de la DETR 2026**

Nombre de conseillers	
En exercice	17
Présents	11
Représentés	0
Votants	6

Vote du conseil municipal	
POUR	11
CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre, à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt novembre deux mille dix-vingt-cinq, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GOMBAULT, Maire.

Etaient présents : Jacques GOMBAULT, Maria-Alexandra GONCALVES, Gérard MARTY, Michel VANIER, Olivier TAIPINA, Lucie PIZZONERO, Frédéric DUBOZ, Violetta DUAULT, Michel CARON, Mylène HUEBRA, Catherine LOMBARD

Etaient absents excusés : Yannick TURMEL, Martial DUMONT, Adelette WANET, Marie-Pierre BERDAT

Etaient absents non excusés : Gaëlle LEQUENNE, Matthieu HERLIN

Monsieur le Maire explique que pour accompagner la commune dans son évolution démographique de nouvelles infrastructures doivent être réalisées. Dans ce cadre la municipalité prévoit la construction d'un centre technique municipal (CTM) d'une superficie de 800 à 1 000 m<sup>2</sup> de Surface de Plancher à rez-de-chaussée dont 100 m<sup>2</sup> de dédiés aux bureaux administratifs.

Le coût prévisionnel inclus, d'une part l'ingénierie préalable à la réalisation de travaux dont notamment les études préalables au projet et d'autre part les travaux de constructions est estimé à 2 144 286€ HT

Ce projet peut bénéficier d'aides financières de différents partenaires et notamment de la Préfecture de l'Essonne, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DET).

Il est important de présenter le projet construction d'un centre technique municipal pour l'obtention d'une subvention au titre de la DETR pour un montant de 150 000€

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**ADOpte** le projet mentionné pour un montant de 2 144 286€ HT

**RETIENT** comme dossier de subvention à présenter dans le cadre de la DETR, concernant la construction d'un centre technique municipal

**SOLLICITE** au titre du fond vert, la somme de 150 000€, soit 6.7% du projet,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré à ORMOY, les jour, mois et an sus dits. Pour extrait conforme.

Le Maire,



Jacques GOMBAULT

Délibération	
Reçue en préfecture le	03 DEC. 2025
Affichée le	03 DEC. 2025

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune d'Orsay, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite d'acceptation. La délibération ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le tribunal compétent.